

**Jean Pierron, « Salaire et dévouement »,
Liaisons, n°4, octobre 1952, p. 8-9.**

SALAIRE

ET DÉVOUEMENT

De quelques côtés, des informations me parviennent concernant un certain nombre de primes, indemnités et avantages divers, demandés par les éducateurs, parfois même exigés. Ici, c'est un treizième mois qui est demandé, voire un quatorzième, plus loin un pointage des heures supplémentaires strict, et leur paiement intégral...

Que penser de cela ?

Il convient tout d'abord de remarquer que cette attitude est souvent prise par des éducateurs de centres d'une certaine importance, qui, malgré eux, prennent un caractère « usine ».

Bien sûr, il est normal de limiter les abus et un éducateur à qui systématiquement l'on demande de faire un travail supplémentaire est en devoir d'en chercher la rétribution. Mais à mon sens, d'abord ce n'est absolument pas aux camarades de travail de manifester leur mécontentement pour un service rendu bénévolement, ensuite, c'est au directeur à indemniser lui-même l'éducateur qui, par son travail supplémentaire, permet au service de s'accomplir normalement.

S'il ne le fait pas, alors qu'il dispose du budget, ce directeur n'est pas digne de diriger une maison d'éducation. Qu'il aille dans le commerce ou l'industrie et qu'il se débrouille avec la législation du travail.

Mais jusqu'à preuve du contraire, nos centres ne sont pas des maisons de commerce et le premier souci de l'éducateur et du directeur ne doivent être ni le gain, ni l'excès d'économie (en français : exploitation), mais l'esprit éducatif de la maison.

Je me permets de rappeler aux éducateurs trop exigeants que certaines réclamations déshonorent la profession. Certes un salaire valable et suffisant, permettant une vie de famille décente et normale, est indispensable et le résultat déjà acquis est appréciable.

Je demande à ces éducateurs de se rappeler qu'un grand nombre d'« anciens » se sont donnés à la rééducation, il y a 8, 10, 12 ans, dans un esprit autrement spontané. Nous avions des conditions de vie désastreuses, un salaire qui n'était qu'une aumône ; on ne pensait guère aux congés, aux vacances. Nous étions seuls parfois avec 25 ou 30 gosses et n'avions qu'une vulgaire « piaule ». Notre nourriture était continuellement celle du centre... Conditions inhumaines ! c'est vrai, mais dont nous gardons une certaine nostalgie.

Car c'est l'époque de notre engagement. On croyait pouvoir soulever des montagnes. D'ailleurs, on n'avait pas le temps de discuter, il fallait avant tout sauver du désastre ces gosses que la guerre avait lancés dans le tourbillon....

Puis les temps ont changé. Il a fallu stabiliser la profession ; les règlements se firent plus précis, les salaires furent améliorés ; on songea au logement, aux congés, à la formation technique de l'éducateur, à son avenir. Bref, on a mis un peu d'ordre dans l'élément généreux, mais souvent incohérent de la « Période héroïque ».

Actuellement le métier d'éducateur devient presque une véritable « situation ». Salaires équilibrés, horaires moins lourds, vacances plus régulières ; on parle même de contrats et de retraites.

J'estime que toutes ces améliorations sont parfaitement justifiées et indispensables.

Mais je proteste contre l'esprit qui animent quelques-uns, chiches de leur temps et de leur sueur, jaloux de leurs avantages et soucieux de leur intérêt propre avant l'intérêt général.

Je me permets de le leur dire : si vous voulez faire fortune, ne soyez pas éducateur. Si vous voulez vos 40 heures, ne soyez pas éducateur. Si vous voulez une vie de bourgeois, ne soyez pas éducateur. Si vous vous occupez de vos intérêts avant ceux des gosses, ne soyez pas éducateur.

Nous avons besoin de jeunes hommes dévoués, animés de l'esprit de service (et le vrai service ne se paie pas, il se donne) et entièrement consacrés à leur tâche.

Bien sûr ces lignes vont en faire bondir quelques-uns, les partisans de l'heure supplémentaire, des congés interminables, des primes de toutes sortes...

Eh bien, qu'ils se fassent connaître, il n'y aura plus d'équivoque.

J. PIERRON.

(Educateur de 3^e classe).

Ne nous égarons pas...



Salaires... Caisse de
retraite, caisses, caisses
vacances supplémentaires
horaires planifiés
syndicalisme-associations,
statut, statuts-indices de
Re-Classement
Comités-Commissions-Sous-Comités
Randonnées pédago-(touristiques)

*« ...Le voyageur qui franchit sa montagne dans la direction
d'une étoile, s'il se laisse trop absorber par ses problèmes
d'escalade, risque d'oublier quelle étoile le guide. »*

SAINT-EXUPÉRY.

J. FINDER,

(Educateur de 6^e classe, indice 215)

Foyer de Vitry.